



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 juillet 2017

Publié le /07/2017

Date convocation : 29 juin 2017

Nombre de présents : 17

L'an deux mille dix-sept et le jeudi six juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Bonzi, Maire.

Présents : Yvon BONZI, Maire

Yvon BONZI, Rino BENELLI, Hervé BRAHIC, Anne CAMPS, Dominique CARRE, Gérard CHAPEL, Alain CLEMENT, Michel DUSSAUD, Michel FAISSAT, Gérard JEAN, Tamara KUZMIC, Jocelyne LECLERE, Denis MARCOUX, Madeleine MARTINEZ, Régine PESENTI, Josette VELAY, Luc VEYRAT

Procurations : Françoise BRYLINSKI à Gérard CHAPEL, Armelle CHAPON à Madeleine MARTINEZ, Mireille BOUCHE à Michel DUSSAUD

Absents : Amélie BRANTE, Corinne d'ALETTO, Alain GENES

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Il donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation.

UNANIMITE

I. Décision modificative n°1 Budget Eaux Usées

Afin de mener à bien l'exercice 2017, il convient de prendre la décision modificative suivante pour le budget des eaux usées :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
D-6378 : Autres impôts, taxes et versements assimilés	17 000 €	
D-014-706129 : Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte		17 000 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	17 000 €	17 000 €
TOTAL GENERAL		0.00 €

UNANIMITE

II. Convention d'objectifs et de moyens Centre Socioculturel Intercommunal

Le Conseil municipal **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens 2017-2020 avec le Centre Socioculturel Intercommunal.

UNANIMITE

III. Subvention 2017 Centre Socio Culturel Intercommunal

Le Conseil municipal **APPROUVE** le montant de la subvention à verser au Centre Socioculturel pour un montant de 54 250 € et **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

UNANIMITE

IV. Tarifs recettes Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Il est nécessaire avant de prendre les divers actes concernant la création d'une régie de recette pour les activités du CMJ de fixer les tarifs de recettes à encaisser.

Le Conseil municipal **APPROUVE** les tarifs proposés et **AUTORISE** M. le Maire à signer les documents nécessaires à la création d'une régie de recettes.

UNANIMITE

V. Modification simplifiée du PLU n°1

Il est rappelé que par une délibération du 21 juillet 2016 un lancement de procédure de modification simplifiée avait été approuvée afin notamment de prendre en compte plusieurs lois en faveur de la densification urbaine, d'un accès au logement facilité ou d'une prise en compte accrue de la gestion des eaux de pluies, de l'utilisation de matériaux renouvelables ou de matériaux ou procédés de construction permettant d'éviter l'émission de gaz à effet de serre.

Il s'avère qu'un point supplémentaire serait à rajouter avant de lancer cette procédure de modification simplifiée à savoir la mise à jour de la liste des emplacements réservés.

Le Conseil municipal **CHARGE** M. le Maire de mettre en œuvre et de conduire la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU.

UNANIMITE

VI. Révision allégée du PLU n°1

Un projet est à l'étude concernant la création d'un parc accrobranche sur la commune. La mise en œuvre de ce projet implique de procéder à une révision allégée du document d'urbanisme.

Le Conseil municipal **CHARGE** M. le Maire de mettre en œuvre et de conduire la procédure de révision allégée n°1 du PLU.

UNANIMITE

VII. Révision allégée du PLU n°2

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un projet est à l'étude concernant l'implantation d'une station service sur la commune. La mise en œuvre de ce projet implique de procéder à une révision allégée du document d'urbanisme.

Le Conseil municipal **CHARGE** M. le Maire de mettre en œuvre et de conduire la procédure de révision allégée n°2 du PLU.

UNANIMITE

VIII. Vente parcelle AK 316 : approbation prix de vente

Le Conseil municipal **APPROUVE** le prix de vente de la parcelle AK 316 fixé 163 000 €

UNANIMITE

IX. Acquisition parcelle AL 376

Afin de pouvoir accéder au nouveau forage de la Madone, la commune souhaite acquérir certaines parcelles privées.

Le Conseil municipal **APPROUVE** l'achat de la parcelle AL 376 de 1342 m² appartenant à M. Thierry BATAILLE pour un montant de 1342 € soit 1 € le mètre carré

UNANIMITE

X. SICTOMU : Rapport annuel 2016 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets

Le Conseil municipal **APPROUVE** le rapport annuel 2016.

UNANIMITE

XI. Tarifs cantine

Le Conseil municipal **APPROUVE** la revalorisation des tarifs du repas de la cantine municipale.

UNANIMITE

XII. Règlement cantine

Le Conseil municipal APPROUVE le règlement de cantine modifié

UNANIMITE

XIII. Convention Chambre de l'Agriculture

Le Conseil municipal APPROUVE la convention destinée à favoriser « le bien vivre ensemble en milieu rural ».

UNANIMITE

XIV. Décision du Maire prise en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire donne lecture au Conseil municipal de la décision n°2017-01 prise pour la signature d'un contrat de prêt avec la Banque Postale aux conditions suivantes :

- Montant emprunté : 340 000 €
- Taux fixe à 1.53 %
- Durée : 15 ans
- Périodicité : Trimestrielle
- Frais de dossier : 0.15 % du montant emprunté (510 €)

La séance est levée à 19 heures 40.

Le Maire,
Yvon BONZI

